



Contribuez à l'avenir de vos futurs collaborateurs : Reversez votre Taxe d'Apprentissage à Saint-Vincent de Paul !

Chers Partenaires,

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance de votre soutien à travers le versement de la Taxe d'Apprentissage à notre établissement. Votre contribution est non seulement un acte de responsabilité sociétale, mais également une opportunité stratégique pour votre entreprise.

La Taxe d'Apprentissage nous permet de doter nos plateaux techniques (laboratoires, salles numériques multimédias) d'équipements à la pointe de la technologie. Ces outils sont essentiels pour former vos futurs collaborateurs dans des conditions optimales et en adéquation avec les standards du secteur tertiaire et de l'industrie. En nous soutenant, vous assurez que nos élèves bénéficient d'une formation qui les prépare à relever les défis de l'innovation technologique et des exigences du monde professionnel.

En participant au financement de ces équipements, vous contribuez directement à l'employabilité de nos apprenants. Vous leur permettez d'acquérir des compétences techniques et pratiques qui rendront leur intégration dans le monde du travail plus fluide et efficace. **Investir dans la formation à Saint Vincent de Paul, c'est aussi investir dans l'avenir de votre entreprise.**

Nous vous invitons à vous engager à nos côtés pour construire ensemble le monde professionnel de demain. En rendant possible un enseignement de qualité, vous vous assurez que les talents de demain soient non seulement prêts à rejoindre votre équipe, mais également à réussir de nouveaux défis !

Ensemble, faisons le choix d'une éducation qui répond aux besoins évolutifs du tertiaire et de l'industrie. Nous comptons sur votre engagement.

Merci d'avance pour votre soutien.



LYCEE PROFESSIONNEL (3^e Prépa-Métiers / CAP EPC / Bac Pro MCVB)

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE (Bac Général / ST2S / STL / STMG)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (DTS IMRT / BTS MM / BTS GPME / BTS CCST)

VERSEZ VOTRE TA

Modalités de versement de la taxe d'apprentissage

Le paiement du solde de votre taxe d'apprentissage interviendra via la **DSN du mois d'avril 2026** (exigée entre le 5 et le 15 mai 2026) **auprès de l'URSSAF**. **Pour flécher les fonds vers notre établissement**, vous devrez vous rendre sur la **plateforme SOLTÉA**, plateforme développée par la Caisse des Dépôts ayant pour objectif de dématérialiser les démarches administratives.

Etape 1 : l'accès à SOLTÉA

Inscription et connexion à partir du **05 mai 2026** via **net-entreprise.fr**

The screenshot shows the net-entreprises.fr website interface. At the top, there is a navigation bar with a menu icon, the logo 'NET-ENTREPRISES-FR' (GIP Modernisation des déclarations sociales), a search icon, and a yellow button labeled 'Votre compte' with subtext 'Vous inscrire / Vous connecter'. Below the navigation bar, a green banner reads 'DSN - Contrôle SIRET : Le service est de nouveau disponible.' The main content area is split into two columns. The left column is titled 'S'inscrire sur net-entreprises.fr' and contains text explaining that companies and independent workers can use a unique point of entry to declare and pay social contributions. It includes a yellow button 'Je crée mon compte net-entreprises.fr' and a link 'Tester la compatibilité'. The right column is titled 'Se connecter à net-entreprises.fr' and contains a login form with fields for Siret, Nom, Prénom, and Mot de passe, along with a yellow button 'Je me connecte' and a link 'Mot de passe oublié'.

Etape 2 : l'affectation de l'établissement de formation

Une fois connecté sur la plateforme SOLTÉA, vous accédez à un moteur de recherche. Vous pourrez affecter le solde au : Lycée saint-Vincent de Paul – **UAI n°0131403E**

The screenshot shows the 'Recherche établissement' search engine interface. It features a search bar with the text 'Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.' Below the search bar, there are several input fields: 'Nom de l'établissement ou Code UAI ou SIRET' (with a note that the UAI code must be 7 digits and a letter), 'Ville', 'Département' (a dropdown menu), 'Distance' (a slider set to '0 à 150 km'), 'Intitulé de la formation', 'Titre du diplôme', and 'Niveau de diplôme' (a dropdown menu). The interface is clean and modern, with a light blue and white color scheme.

Utilisation de la taxe d'apprentissage : nos engagements

- **Identification** des versements et fléchage de leur affectation.
- **Acquisition** et renouvellement de matériels de dernière génération, afin d'assurer des formations en adéquation avec les besoins des entreprises.
- **Amélioration** des lieux de formation, des espaces de vie et de travail pour favoriser l'autonomie
- **Accompagnement** des projets pédagogiques (visites d'entreprises, interventions de professionnels, ...)